



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1783 (2007) du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2007, par laquelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été prorogé jusqu'au 30 avril 2008. Dans cette résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de la situation au Sahara occidental avant la fin du mandat de la Mission. Le présent rapport traite de l'évolution de la situation depuis la parution de mon précédent rapport en date du 19 octobre 2007 sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2007/619), et de mon rapport en date du 25 janvier 2008 relatif à l'état d'avancement des négociations concernant le Sahara occidental (S/2008/45).

#### II. Évolution récente de la situation au Sahara occidental

2. Le 6 novembre 2007, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de la « Marche verte » du Maroc sur le Sahara occidental, le Roi Mohammed VI a dit que le Maroc n'épargnerait aucun effort pour assurer le succès des négociations dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume.

3. Le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO) a tenu son douzième congrès à Tifariti, à environ 70 kilomètres à l'est du mur de sable, du 14 au 18 décembre 2007. Ses dirigeants y ont examiné les solutions possibles, y compris un éventuel retour au conflit armé. Les tensions sont montées au cours de la période qui a précédé le Congrès, le Maroc s'opposant à ce que celui-ci se tienne à Tifariti. J'ai reçu à ce sujet une lettre, datée du 6 décembre 2007, du Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation (S/2007/714) et une autre, datée du 12 novembre 2007, du Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération (S/2007/731, annexe), faisant chacune état de violations des dispositions des accords militaires conclus en 1991.

4. Le 17 février 2008, le Front POLISARIO a organisé un scrutin dans les camps de réfugiés du Sahara occidental situés près de Tindouf (Algérie) pour élire un nouveau « parlement sahraoui ». Le « parlement » a tenu ses séances inaugurales dans le cadre des cérémonies officielles organisées par le Front à Tifariti, le



27 février, pour marquer le trente-deuxième anniversaire de la proclamation de la « République arabe sahraouie démocratique ». Le Maroc a émis de vives objections à l'organisation de telles manifestations à Tifariti, et à certains travaux de construction qui y étaient menés, arguant que le Front POLISARIO violait par ces actes les dispositions des accords militaires. Le 3 mars 2008, lors d'une réunion avec le commandant de la force de la MINURSO, les autorités militaires marocaines ont averti qu'elles auraient recours aux « moyens appropriés », y compris des « frappes aériennes », pour prévenir de nouvelles constructions dans la zone de Tifariti. Le commandant de la force a répondu que ces activités civiles se déroulaient à environ 70 kilomètres à l'est du mur de sable, dans la « zone soumise à des restrictions limitées » où elles ne contrevenaient pas à l'Accord militaire n° 1.

5. Pendant la période allant de janvier à mars 2008, contribuant à aviver les tensions, l'Association Sahara marocain (ASM), organisation non gouvernementale marocaine, a annoncé l'organisation d'une marche de civils pour la paix entre Smara, à l'ouest du mur de sable, et Tifariti, à l'est. Elle a fait savoir le 5 mars 2008 que la marche avait été reportée *sine die*.

6. Du 18 février au 13 mars, l'Armée royale marocaine a effectué une série de manœuvres militaires programmées d'avance aux alentours d'Awsard, avec environ 1 200 membres d'unités d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie déjà stationnées dans le sous-secteur d'Awsard. Ces manœuvres ont été notifiées à la MINURSO en octobre 2007 et jugées compatibles avec les dispositions de l'accord militaire n° 1. Le 13 mars, j'ai reçu une lettre du Secrétaire général du Front POLISARIO, M. Mohamed Abdelaziz, qui protestait contre l'apparente provocation que constituaient ces manœuvres à la veille de la tenue du quatrième cycle de pourparlers à Manhasset, dans l'État de New York, prévu du 16 au 18 mars 2008.

7. Le 22 mars, un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) a organisé une manifestation à l'est du mur de sable dans la zone relevant de la base d'opérations de Bir Lahlou pour « exprimer leur solidarité avec les revendications du peuple sahraoui ». Les participants se sont rassemblés à Rabouni (Algérie) avant de se rendre en convoi motorisé sur le lieu de la manifestation, situé à quelque 700 mètres du mur de sable, munis de drapeaux et de banderoles. La MINURSO a constaté la présence d'environ 1 200 personnes au point de rassemblement, puis d'un groupe principal de 600 à 700 personnes sur le lieu de la manifestation, devant le mur de sable. Elle a surveillé de près la manifestation au moyen de patrouilles aériennes et terrestres des deux côtés du mur de sable, en coopération avec les deux parties. La base d'opérations de Bir Lahlou a été renforcée par des observateurs militaires de la base de Tifariti et s'est tenue en contact étroit avec le Front POLISARIO. De la même façon, la base de Mahbas, située à l'ouest du mur de sable, s'est tenue en contact avec l'Armée royale marocaine. La MINURSO a rappelé au Front POLISARIO et aux participants à la manifestation les risques posés par les champs de mines situés à l'est du mur de sable. Elle s'est tenue prête à assurer une assistance médicale, le cas échéant. Pendant la marche, l'Armée royale marocaine a informé le commandant de la force que ses forces avaient reçu pour instruction de contrôler la situation. Se déroulant sans incident, la manifestation a été l'illustration de la bonne qualité des relations nouées sur le terrain par la MINURSO et les parties.

### **III. Activités de mon Envoyé personnel**

#### **A. Contacts avec les parties et les États voisins**

8. Au cours de la période considérée, mon Envoyé personnel, Peter van Walsum, a tenu des consultations avec les représentants des deux parties, le Maroc et le Front POLISARIO, les représentants des pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, et les représentants d'autres pays intéressés. En outre, il s'est rendu dans la région du 5 au 15 février pour des consultations approfondies sur les moyens de faire entrer le processus dans une phase de négociation plus intensive et davantage axée sur le fond.

9. À Rabat, les 6 et 7 février, mon Envoyé personnel s'est entretenu avec le Premier Ministre, Abbes El Fassi, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Taieb Fassi Fihri, le Ministre de l'intérieur, Chakib Benmoussa, et d'autres hauts responsables gouvernementaux. Dans la région de Tindouf, les 9 et 10 février, il s'est entretenu avec le Secrétaire général du Front POLISARIO, Mohamed Abdelaziz, le coordonnateur du Front POLISARIO avec la MINURSO, M'Hamed Khadad, d'autres responsables du Front POLISARIO et des chefs traditionnels (cheikhs). Il s'est en outre rendu dans le camp de réfugiés de Laayoune.

10. En ce qui concerne les pays voisins, mon Envoyé personnel s'est entretenu à Alger les 11 et 13 février avec le Premier Ministre, Abdelaziz Belkhadem, le Ministre des affaires étrangères, Mourad Medelci, le Ministre d'État chargé des affaires africaines, Abdelkader Messahel, et d'autres hauts responsables gouvernementaux. Par ailleurs, il a été reçu à Nouakchott, le 14 février, par le Président de la Mauritanie, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi, et s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine, et d'autres hauts responsables gouvernementaux.

#### **B. État d'avancement des négociations**

11. En application des résolutions 1754 (2007) et 1783 (2007) du Conseil de sécurité, les parties ont participé au quatrième cycle de pourparlers tenu au domaine Greentree de Manhasset, dans l'État de New York, du 16 au 18 mars 2008 (et non du 11 au 13 mars comme convenu initialement). L'Algérie et la Mauritanie y ont assisté, en tant que pays voisins. En plus des entretiens séparés avec mon Envoyé personnel, les parties se sont réunies plusieurs fois en face à face. Les représentants des pays voisins – Algérie et Mauritanie – étaient présents aux séances d'ouverture et de clôture et ont été consultés séparément pendant la session.

12. Au cours de la séance d'ouverture et des débats qui ont suivi, les parties ont réaffirmé leur attachement au processus de négociation et à la mise en œuvre des résolutions 1754 (2007) et 1783 (2007). Pendant la session, elles ont procédé à un large échange de vues sur l'application des résolutions du Conseil et la mise en œuvre du principe d'autodétermination. En outre, elles ont participé à des débats sur des questions thématiques touchant l'administration, ses compétences et ses organes, ainsi que la justice et les ressources, et répondu aux questions de mon Envoyé personnel concernant certains éléments de leurs propositions respectives. Sur l'initiative de mon Envoyé personnel, elles ont été conviées à envisager la

possibilité de renforcer les mesures de confiance existantes, et d'élargir le programme actuel. La délégation du Front POLISARIO a répondu en acceptant toutes les propositions de mon Envoyé personnel, sans exception. Au sujet du renforcement des mesures de confiance en vigueur, les parties sont finalement convenues d'envisager l'organisation par voie terrestre de visites familiales qui viendraient compléter l'actuel programme de transport par voie aérienne, en vue de faire en sorte qu'un plus grand nombre de Sahraouis puissent prendre part aux visites familiales. Elles procéderont à un examen plus poussé de l'organisation de visites familiales par la voie terrestre sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les parties ont également abordé des questions relatives au respect des droits de l'homme dans le territoire ainsi que dans les camps de réfugiés de la région de Tindouf.

13. À la séance de clôture, les parties ont approuvé le communiqué de mon Envoyé personnel, qui figure à l'annexe I du présent rapport, et réaffirmé leur volonté de poursuivre les négociations à Manhasset à une date qui sera déterminée d'un commun accord.

## **IV. Activités sur le terrain**

### **A. Activités militaires**

14. Au 31 mars 2008, la composante militaire de la MINURSO, dont l'effectif autorisé est de 230 personnes, comptait 216 membres, y compris le personnel administratif et médical. Depuis mon dernier rapport, trois nouvelles observatrices ont été déployées (deux Nigériennes et une Française), portant ainsi à cinq le nombre de femmes parmi les observateurs militaires. Il serait bon que les pays qui fournissent des contingents déploient davantage de femmes, à la fois pour des raisons opérationnelles et pour améliorer l'équilibre entre les sexes à la Mission. Au cours de la période à l'examen, six observateurs militaires brésiliens hispanophones se sont joints à la Mission (portant à 37 le nombre d'observateurs parlant l'espagnol), en plus des 32 arabophones et 15 francophones actuellement déployés.

15. D'une manière générale, la situation est restée calme dans la zone relevant de la MINURSO. La composante militaire a continué de surveiller le cessez-le-feu, en vigueur depuis le 6 septembre 1991, conformément à l'accord militaire n° 1 conclu entre l'Armée royale marocaine et la MINURSO, d'une part, et entre les forces militaires du Front POLISARIO et la MINURSO, d'autre part. Les accords militaires divisent le Sahara occidental en cinq zones, soit une zone tampon de 5 kilomètres de large à l'est du mur de sable, deux zones d'accès restreint (25 kilomètres à l'est et 30 kilomètres à l'ouest du mur) et deux zones soumises à des restrictions limitées qui couvrent le reste du Sahara occidental. Diverses restrictions s'appliquent aux activités et au personnel militaires dans ces zones.

16. Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 mars 2008, la MINURSO a effectué 4 042 patrouilles terrestres et 289 patrouilles aériennes pour se rendre auprès des unités de l'Armée royale marocaine et des forces militaires du Front POLISARIO, et surveiller le respect des accords militaires.

17. La MINURSO a continué d'entretenir de bonnes relations aussi bien avec l'Armée royale marocaine qu'avec les forces armées du Front POLISARIO. Les

deux parties ont toutefois continué à s'abstenir de traiter directement l'une avec l'autre et tous leurs contacts officiels ont eu lieu par le biais de réunions et de communications écrites avec la MINURSO.

18. Les violations par les deux parties de l'accord militaire n° 1 ont diminué depuis la parution de mon dernier rapport (S/2007/619). La MINURSO a constaté et enregistré trois nouvelles violations par l'Armée royale marocaine et 10 de la part des forces militaires du Front POLISARIO. S'agissant de l'Armée royale marocaine, les violations concernaient la construction d'un nouveau bâtiment sans notification préalable à la Mission, la remise en état d'un abri de système d'armement sans demande préalable et le renforcement des moyens tactiques de l'une des places fortes. Dans le cas du Front POLISARIO, elles comprenaient la destruction de mines sans notification préalable le 16 novembre 2007, la présence de personnel militaire dans la zone tampon le 25 novembre 2007 et le renforcement des moyens tactiques d'un poste d'observation dans la zone d'accès restreint.

19. Le nombre des violations persistantes commises par les deux parties n'a pas augmenté depuis la parution de mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2007/619).

20. Depuis la parution de mon rapport (S/2007/619, par. 25), l'Armée royale marocaine a continué de signaler un grand nombre de violations de l'accord militaire n° 1 par le Front POLISARIO, qui concernaient la présence de personnes et de véhicules dans la zone tampon. Elle a dénoncé 29 violations au total, dont une ayant trait à des fusillades et deux à la destruction de mines et de munitions non explosées, les autres se rapportant à chaque fois à la présence de soldats et de véhicules du Front POLISARIO dans la zone tampon. En réponse aux plaintes relatives à la présence de civils à l'intérieur de la zone tampon, le commandant de la force a écrit tous les mois au commandant du secteur sud de l'Armée royale marocaine pour préciser que les dispositions des accords militaires n'interdisaient pas les activités civiles. Qui plus est, chaque commandant de base d'opérations de la MINURSO a écrit une lettre analogue au commandant du sous-secteur correspondant de l'Armée royale. Depuis lors, le nombre de plaintes pour ce motif a diminué.

21. Au cours de la période à l'examen, le Front POLISARIO a déposé auprès de la MINURSO trois plaintes contre l'Armée royale marocaine. Ces plaintes concernaient la présence d'un aéronef militaire au-dessus de la zone de Mehaires le 14 décembre 2007 et au-dessus de la zone de Tifariti les 26 janvier et 12 février 2008. Faute d'informations suffisantes et de matériel technique de surveillance aérienne, la MINURSO n'a pu ni confirmer ni infirmer la réalité de ces incidents.

22. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, la MINURSO a revu la façon dont elle considérait les restrictions imposées à la liberté de mouvement de ses observateurs militaires, pour se rapprocher davantage des termes exacts de l'accord militaire n° 1. Après cet examen, en octobre 2007, les observateurs militaires ont commencé à enregistrer les mesures restreignant leur liberté de se rendre dans les places fortes et auprès des unités comme des violations de l'accord militaire n° 1. Il a ainsi été possible aux parties et à la MINURSO de parvenir à un accord constructif sur la question. J'ai le plaisir de faire savoir qu'au cours de la période considérée trois régions militaires du Front POLISARIO (la région militaire 2 à Tifariti, la région militaire 4 à Mehaires et la région militaire 5 à Bir Lahlou) ont accordé une totale liberté de mouvement aux observateurs militaires de la Mission.

De plus, la région militaire 3 à Mijek a dans une large mesure respecté ses engagements dans ce domaine puisque seules quatre violations de la liberté de mouvement ont été enregistrées. Il reste encore au Front POLISARIO à accorder une totale liberté de mouvement dans les deux régions militaires restantes (régions 1 et 7 à Agwanit). De la part de l'Armée royale marocaine, la MINURSO continue de jouir d'une totale liberté de mouvement dans le sous-secteur d'Awsard et j'ai le plaisir d'annoncer que ce même degré de liberté vient d'être accordé dans les sous-secteurs de Smara et Mahbas. Les restrictions demeurent en vigueur dans le sous-secteur d'Oum Dreyga. Pendant la période écoulée depuis la parution de mon dernier rapport (voir S/2007/619, par. 27), la MINURSO a enregistré, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 31 mars 2008, une diminution importante du nombre de violations de la liberté de mouvement commises par les deux parties, avec 139 violations de la part de l'Armée royale marocaine et 33 de la part du Front POLISARIO. J'appelle les deux parties à poursuivre dans cette voie de sorte que la MINURSO bénéficie d'une liberté de mouvement totale pour s'acquitter de ses fonctions de surveillance avec plus d'efficacité et conformément au paragraphe 4 de l'accord militaire n° 1.

23. Comme je l'ai déjà indiqué (voir S/2006/817, par. 29), la MINURSO a créé une cellule Système d'information géographique (SIG) pour renforcer l'efficacité de ses opérations et la sécurité de son personnel. La cellule SIG a exécuté plusieurs activités, dont la constitution d'une base de géodonnées militaires, la production de cartes plus précises, la mise à jour des données relatives aux réseaux routiers grâce à la technologie GPS (système de positionnement universel), et la formation du personnel tant militaire que civil à l'utilisation des équipements GPS installés à bord des véhicules des Nations Unies. La cellule a également actualisé et produit des cartes opérationnelles et thématiques de zones critiques à l'intention du quartier général de la Mission, et des zones relevant de chaque base d'opérations. Elle dispense une formation pratique aux militaires dans les bases et offre un cours sur les systèmes GPS et SIG à l'intention de l'ensemble du personnel civil à Laayoune. La cellule s'est également employée à renforcer la capacité de navigation et les compétences cartographiques du personnel civil comme des observateurs militaires et continue à promouvoir l'utilisation de la technologie SIG comme instrument d'aide à la décision.

24. Depuis mon dernier rapport au Conseil, la MINURSO a fourni des téléphones portables par satellite à deux équipes médicales de l'avant. Cinq bases d'opérations ont chacune été équipées d'un téléphone par satellite pour améliorer la communication avec les sites isolés de ces équipes. Il est actuellement prévu d'installer des répéteurs VHF dans certaines bases pour améliorer les transmissions pendant les patrouilles.

25. En 2004, des nuées de criquets pèlerins ont envahi le Sahara occidental et les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour suivre et endiguer leurs déplacements ont été entravés par la situation sur le terrain. Aux fins d'assurer un flux d'information plus rapide et plus complet sur les infestations dans la région, la FAO a contacté la MINURSO en 2007 pour demander que les observateurs militaires des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable fournissent des éléments d'information sur les criquets dans le cadre de leurs comptes rendus quotidiens. J'ai le plaisir d'annoncer que le 10 décembre 2007 la Mission a commencé à fournir des renseignements à ce sujet. Cette information se révèle déjà bénéfique pour les travaux de la FAO en offrant un

tableau plus complet de l'infestation des criquets dans la région, sans entraîner de frais pour la Mission. Cette lacune importante du système d'alerte précoce sur les criquets pèlerins étant comblée, il est possible de mieux prévoir les infestations et d'en atténuer les effets.

## **B. Lutte antimines**

26. Pour ce qui est des accords militaires n<sup>os</sup> 2 et 3, les deux parties ont continué de coopérer avec la MINURSO au marquage et à la destruction des mines, des munitions non explosées et des munitions périmées. Les risques posés par les mines et restes explosifs de guerre au Sahara occidental ont été au cœur des préoccupations de la MINURSO ces derniers mois. Le Centre de coordination de la lutte antimines qui vient d'être créé s'emploie à améliorer l'information sur la pollution par les mines et les interventions, à renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies opérant sur le terrain et à fournir un appui d'ordre technique et matériel aux programmes de lutte antimines exécutés au Sahara occidental. Il s'est en particulier attaché à améliorer la coordination de l'information et la cartographie.

27. En raison de la vaste superficie du Sahara occidental, il n'a pas été possible d'obtenir un tableau complet des accidents liés à des mines ou des restes explosifs de guerre dans le territoire. Il ressort cependant des éléments d'information reçus des autorités locales des deux côtés du mur de sable qu'au moins huit accidents de ce type ont eu lieu sur le territoire en 2007. Trois accidents, ayant fait trois morts, ont été signalés en janvier et février 2008. Les autorités marocaines ont enregistré pas moins de 2 171 accidents causés par des mines et des restes explosifs depuis 1975.

28. Comme je l'ai déjà indiqué (S/2007/202, par. 22 et S/2007/619, par. 30), l'Armée royale marocaine a entrepris en janvier 2007 une vaste campagne de déminage au Sahara occidental. À ce jour, elle a indiqué avoir affecté environ 10 000 hommes aux activités de déminage à l'ouest du mur de sable. Pendant la période à l'examen, elle aurait déminé une superficie de 128 millions de mètres carrés et détruit 621 mines antipersonnel, 138 mines antichar et 473 pièces de munitions non explosées de gros calibre. Elle a également fait savoir que ses efforts avaient été entravés par l'insuffisance des ressources à sa disposition et le manque d'information sur les zones minées. Des renseignements concernant les opérations de déminage marocaines sont communiqués en permanence au Centre de coordination de la lutte antimines. J'ai le plaisir de faire savoir que la MINURSO et le personnel de l'Armée royale marocaine chargé des opérations de déminage coopèrent étroitement et échangent des informations. Les observateurs militaires signalent les munitions non explosées trouvées au cours de leurs patrouilles, qui sont ensuite enlevées par les techniciens de l'Armée royale marocaine.

29. Les autorités civiles coopèrent étroitement avec les militaires à la désignation des zones dangereuses et assurent une sensibilisation au danger des mines et une assistance aux victimes dans les communautés locales. Je salue les efforts que l'Armée royale et les autorités civiles marocaines déploient avec des ressources et des informations limitées sur un territoire immense.

30. Landmine Action, organisation non gouvernementale internationale basée au Royaume-Uni, a continué de réaliser d'importants progrès dans le relevé des mines et restes explosifs de guerre et le déminage à l'est du mur de sable. Comme je l'ai

déjà indiqué (S/2007/619, par. 33), elle travaille en étroite collaboration avec le Front POLISARIO et le personnel de la MINURSO chargé de la lutte antimines, en produisant un grand nombre de données d'information sur les zones dangereuses. C'est ainsi que 174 zones qualifiées de dangereuses ont fait l'objet d'un relevé depuis le début de 2007, dont 55 entre octobre 2007 et la fin mars 2008. L'étendue de la contamination par des munitions à dispersion apparaît de façon plus claire à mesure que Landmine Action progresse dans ses travaux. Ce type de munition est la cause de bon nombre des accidents, souvent mortels, qui ont lieu au Sahara occidental. Ainsi, la première victime signalée d'un reste explosif de guerre en 2008 était un jeune berger qui jouait avec une petite bombe-grappe.

31. Malgré ce triste état des choses, j'ai le plaisir d'annoncer qu'entre octobre 2007 et la fin mars 2008, Landmine Action, en coopération avec le Front POLISARIO, a déminé une zone de 753 500 mètres carrés contaminée principalement par des munitions en grappes, ce qui porte à 899 962 mètres carrés la superficie totale des zones déminées depuis le début du projet. Au cours de la période à l'examen, 484 pièces de munitions non explosées ont été détruites dans des zones prioritaires.

32. Landmine Action s'emploie aussi à former les habitants à reconnaître les munitions explosives. Les intéressés reçoivent une formation conforme aux normes internationales pour ce qui est d'effectuer le relevé des zones dangereuses et de les marquer, et d'enlever et détruire les restes explosifs de guerre. Dotée déjà de deux équipes de relevé et déminage opérationnelles, et se conformant aux directives relatives à l'égalité des sexes aux fins des programmes de lutte antimines, cette organisation a pris des mesures pour associer des femmes à la formation d'une troisième équipe.

33. Les activités de Landmine Action ont été financées en grande partie par le Service de la lutte antimines de l'ONU et, dans un cadre bilatéral, par les Gouvernements allemand et norvégien. Je suis gré aux donateurs de leur appui. Cependant, un financement supplémentaire a été demandé pour 2008 afin qu'il soit possible de poursuivre l'exécution de ce vaste programme de lutte antimines. J'appelle les donateurs à contribuer de façon généreuse au financement des activités de déminage menées par Landmine Action, qui sont indispensables à la création d'un environnement sûr tant pour la population locale que pour le personnel militaire et civil des Nations Unies au Sahara occidental.

### **C. Prisonniers de guerre, autres détenus et personnes disparues**

34. Le Comité international de la Croix-Rouge continue, en collaboration avec les parties et les familles intéressées, à rechercher les personnes qui sont encore portées disparues du fait du conflit.

### **D. Assistance aux réfugiés du Sahara occidental**

35. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont continué à fournir une aide humanitaire aux réfugiés du Sahara occidental qui paraissent les plus vulnérables dans les camps situés près de Tindouf (Algérie). Dans le cadre de ses projets de soins et d'entretien, le HCR a distribué des rations alimentaires d'appoint composées



notamment de produits frais, de viande, de thé et de levure. Il a considérablement modernisé l'atelier de mécanique de son partenaire d'exécution, l'ONG Triangle, pour pouvoir faire face aux besoins croissants de travaux de réparation des véhicules utilisés pour distribuer les rations aux réfugiés.

36. J'ai le plaisir d'indiquer que les travaux d'amélioration du réseau d'adduction d'eau au camp d'Awsard, mentionnés dans mon précédent rapport (S/2007/619, par. 40), progressent. Grâce à un financement de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), le HCR a exécuté un projet pilote en vue de l'élargissement des réseaux d'adduction à Daira Guerra, l'un des secteurs du camp d'Awsard, en vue d'améliorer la qualité et la salubrité de l'eau sous conduite. S'il est concluant, ce projet sera étendu aux autres zones du camp.

37. Le HCR a continué d'apporter un soutien ferme au secteur de l'éducation avec la fourniture de 41 860 livres pour les écoles primaires, ce qui représente 79 % de l'ensemble des besoins. Son intervention a permis de rénover l'unique pensionnat des camps. Grâce aux fonds qu'il a fournis, une ONG locale a pu administrer des centres féminins dans les différents camps, contribuant ainsi à renforcer la formation et les capacités des réfugiées. J'ai le plaisir d'annoncer qu'un financement a été obtenu pour la création d'une bibliothèque juridique dont la gestion sera confiée aux réfugiés à Rabouni (voir S/2007/619, par. 41).

38. Le PAM achève l'élaboration d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement algérien concernant la distribution de produits alimentaires dans les camps de réfugiés. Outre la distribution générale de vivres, le Programme prévoit de maintenir son programme de fourniture de rations d'appoint aux femmes en âge de procréer, aux enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et aux enfants scolarisés, pour remédier aux graves problèmes de malnutrition chronique et d'anémie dont souffrent ces groupes particulièrement vulnérables de réfugiés.

39. En 2007, la chaîne d'acheminement des produits alimentaires s'est parfois interrompue faute de fonds. Des négociations sont en cours entre le PAM et ECHO pour reconstituer à Rabouni le stock de sécurité alimentaire, épuisé en septembre 2006, afin de garantir la distribution de rations alimentaires aux réfugiés de façon continue et en temps voulu. J'appelle les donateurs à verser des contributions généreuses au programme d'assistance aux réfugiés du Sahara occidental, y compris pour la reconstitution du stock de sécurité alimentaire, afin de rendre tolérables les conditions de vie des réfugiés et de prévenir de nouvelles interruptions de leur approvisionnement en denrées alimentaires.

## **E. Mesures de confiance**

40. La mise en œuvre du programme de mesures de confiance se poursuit avec succès sous la conduite du HCR, en étroite coordination avec la MINURSO et en coopération avec les parties concernées.

41. Depuis le lancement du programme, en novembre 2004, jusqu'au 28 mars 2008, 5 644 Sahraouis (1 582 familles), dont 55 % de femmes et 35 % d'enfants de moins de 18 ans, ont bénéficié des échanges de visites familiales; 2 686 personnes se sont rendues dans les camps de réfugiés proches de Tindouf et 2 958 dans les villes du territoire.

42. Soucieux d'accroître le nombre des bénéficiaires du programme, le HCR, agissant en étroite coordination avec les parties, a procédé à un nouveau cycle d'enregistrement. Dans le cadre du processus d'enregistrement, le HCR a examiné les listes des personnes déjà inscrites. À la suite de ces opérations, il a confirmé l'inscription de 8 201 personnes (1 625 familles), résidant dans le territoire, et 18 869 personnes (2 869 familles), vivant dans les camps de réfugiés. Au total, quelque 27 000 bénéficiaires sont actuellement enregistrés pour prendre part au programme. Je me félicite de l'accueil favorable réservé par le peuple du Sahara occidental à ce programme, lequel témoigne du vif intérêt que celui-ci suscite.

43. Lors des pourparlers tenus entre les représentants du Maroc et du Front POLISARIO du 16 au 18 mars 2008 dans le domaine Greentree (Greentree Estate) à Manhasset, dans l'État de New York (voir plus haut par. 11 à 13 et annexe I), les parties sont convenues d'envisager d'organiser des visites familiales par voie de terre, qui viendraient compléter l'actuel programme de transport par voie aérienne. Si l'acheminement par voie terrestre peut être assuré avec succès, un nombre infiniment plus grand de personnes devraient pouvoir rendre visite aux membres de leur famille dont elles sont séparées depuis de longues années. Je suis heureux que les parties soient disposées à envisager cette nouvelle formule et je les encourage à œuvrer en étroite concertation avec le HCR et la MINURSO pour assurer ces acheminements par voie terrestre, dans l'avenir proche, de sorte qu'un plus grand nombre de Sahraouis puissent prendre part aux visites familiales.

44. Le service téléphonique gratuit entre les camps de réfugiés de Tindouf et le territoire fonctionne bien. Depuis sa mise en place, en janvier 2004, jusqu'au 31 mars 2008, plus de 93 502 appels téléphoniques ont été placés, par des femmes dans 60 % des cas. Avec le concours de la MINURSO, le HCR s'est procuré le matériel dont il avait besoin pour installer un cinquième centre téléphonique au camp de Dakhla, situé à environ 180 kilomètres de Tindouf, et entreprend actuellement des démarches auprès du Gouvernement algérien pour obtenir l'autorisation d'importer ce matériel en Algérie.

45. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2007/619, par. 46), le HCR s'est entendu avec les parties, en août 2007, pour organiser le premier séminaire dans le cadre du programme de mesures de confiance en novembre 2007 à Madère (Portugal). Malheureusement, le Maroc a fait savoir au HCR, le 6 novembre 2007, qu'il n'était pas en mesure d'accepter ni le principe ni l'opportunité d'un tel séminaire. D'autres initiatives sont à l'étude.

46. La MINURSO continue de jouer un rôle important dans le soutien du programme de mesures de confiance. Elle fournit des aéronefs, du personnel et des services de transport terrestre, et le personnel de police des Nations Unies facilite l'accomplissement des formalités aéroportuaires, à l'arrivée et au départ, et accompagne les membres du HCR lors de leur tournée auprès des bénéficiaires. En outre, un médecin ou un infirmier de l'antenne médicale malaisienne de la MINURSO se trouve à bord de chaque vol. La Mission continue aussi d'apporter au HCR un appui indispensable en matière de logistique, de sécurité et d'administration.

47. Le programme de mesures de confiance est entièrement tributaire du financement des donateurs. Malgré la dynamique positive observée ces derniers mois, notamment l'allongement de la liste des éventuels bénéficiaires des visites familiales et, bien que les parties soient convenues à Manhasset d'envisager

l'organisation de visites familiales par voie terrestre, la poursuite des activités, même au niveau actuel, risque d'être compromise en l'absence de nouveaux fonds. À mon avis, ces mesures de confiance n'offrent pas seulement une occasion de dialogue mais elles facilitent aussi l'établissement de contacts précieux entre les familles séparées du Sahara occidental. J'invite donc instamment la communauté des donateurs à soutenir cet important programme humanitaire, de sorte qu'il puisse se poursuivre et se développer en 2008 et au-delà. J'engage aussi les parties à continuer de coopérer avec le HCR et à faciliter les activités qu'il mène en faveur des Sahraouis.

## **F. Migrants clandestins**

48. Comme indiqué dans mon précédent rapport au Conseil (S/2007/619, par. 49), il ne restait plus sous la garde du Front POLISARIO à Bir Lahlou que six migrants, dont quatre Ghanéens, un Burkinabé et un Ivoirien. Cinq d'entre eux ayant sollicité une assistance pour rentrer chez eux, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a obtenu des documents de voyage des autorités burkinabé et ghanéennes et des permis de transit des autorités mauritaniennes pour faciliter leur retour dans leur pays d'origine dans des conditions de sécurité.

## **G. Droits de l'homme**

49. La MINURSO n'étant pas dotée d'un mandat précis en matière de droits de l'homme, aucun de ses membres n'est expressément chargé de veiller au respect de ces droits dans le territoire ou dans les camps de réfugiés près de Tindouf. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'est pas intégré dans les opérations de la Mission. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies est consciente du devoir qui lui incombe de faire respecter les normes relatives aux droits de l'homme dans toutes ses opérations, y compris au Sahara occidental, où il est fréquent que les deux parties au conflit s'accusent mutuellement, dans les médias et dans leurs communications avec l'ONU, de commettre des violations des droits de l'homme.

50. Au cours de la période considérée, les organisations non gouvernementales internationales de défense des droits de l'homme et d'autres instances ont appelé l'attention sur des allégations faisant état du harcèlement et de l'arrestation de défenseurs des droits de l'homme et de militants politiques sahraouis, et signalé des incidents au cours desquels les autorités marocaines auraient porté atteinte au droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion dans le territoire. En outre, selon des informations, les défenseurs des droits de l'homme sahraouis feraient l'objet de procédures judiciaires qui ne répondaient pas aux normes internationales garantissant le droit à un procès équitable.

51. À cet égard, le Secrétaire général du Front POLISARIO, M. Mohamed Abdelaziz, m'a adressé deux correspondances en janvier 2008, quatre en mars 2008 et deux en avril 2008 pour protester contre les arrestations et les actes de répression auxquels se seraient livrées les autorités marocaines à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme sahraouis dans tout le territoire, et pour demander à l'Organisation des Nations Unies d'élargir le mandat de la MINURSO afin d'y inclure le suivi et la protection des droits de l'homme. M. Abdelaziz a également appelé mon attention sur le sort des civils qui auraient disparu et des prisonniers de

guerre dont on est sans nouvelles ainsi que sur la situation des prisonniers politiques sahraouis détenus au Maroc, dont l'état de santé se détériorerait parce qu'ils avaient entamé une grève de la faim. Il a recommandé la publication, par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'un rapport sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés de Tindouf, qui avait été transmis le 15 septembre 2006 comme document confidentiel à l'Algérie, au Maroc et au Front POLISARIO. Comme je l'ai déclaré dans le rapport que j'ai présenté en octobre 2006 (S/2006/817, par. 47), le Haut-Commissariat demeure résolu à traiter le rapport comme un document confidentiel.

52. Au cours de la période considérée, des médias marocains se sont déclarés préoccupés par des allégations faisant état de violations des droits de l'homme dans les camps sahraouis près de Tindouf et ont appelé l'attention sur le fait que la situation des réfugiés sahraouis, dans le domaine des droits de l'homme et sur le plan humanitaire, se détériorerait dans ces camps. En outre, j'ai reçu du Représentant permanent du Maroc deux lettres datées du 3 avril 2008, l'une décrivant les réformes entreprises par son pays dans le domaine des droits de l'homme (S/2008/221) et l'autre exprimant les préoccupations du Maroc à l'égard des conditions de vie dans les camps de réfugiés proches de Tindouf, et demandant un recensement de la population de ces camps (S/2008/230).

53. Comme je l'ai indiqué précédemment au Conseil (voir S/2006/249, par. 3 et S/2007/619, par. 53), deux policiers marocains ont été condamnés en juin 2007 à une peine de 10 ans de prison pour avoir infligé des blessures ayant entraîné la mort d'un Sahraoui de 24 ans, Hamdi Lembarki, le 30 octobre 2005 à Laayoune. Le 4 mars 2008, une juridiction d'appel dans cette ville a ramené cette peine à deux ans de prison. Comme ils avaient purgé une partie de leur peine, les policiers ont été libérés la première semaine de mars. Le 8 mars 2008, M. Abdelaziz m'a envoyé une lettre pour protester contre cette mise en liberté anticipée par les autorités marocaines qui, à son avis, revenait à accorder l'impunité à ces policiers.

## **H. Administration de la Mission et mesures de sécurité**

54. Des travaux de sécurisation sont en cours pour mettre les installations de la Mission en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies. Des murs d'enceinte, des abris souterrains, des tours d'observation, des systèmes d'éclairage de sécurité, des barrières levantes et des portails ont été installés dans six des neuf bases d'opérations de la MINURSO. Une fois que les travaux auront été achevés dans les trois autres bases (Oum Dreyga, Awsard et Mahbas) – en principe d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours –, les neuf bases d'opérations seront en conformité avec les normes minimales susmentionnées. À Laayoune, la Mission a récemment conclu un accord avec les autorités locales qui ont entièrement accepté que les travaux requis soient effectués pour assurer la conformité de son quartier général et de sa base logistique avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. La MINURSO a repris ses activités de mise à niveau des infrastructures et des systèmes de sécurité, qui comportent la modernisation des systèmes d'accès sécurisé, des clôtures, des systèmes d'éclairage de sécurité, des barrières levantes et des gabions de protection autour du complexe. Je félicite les autorités locales de l'excellente coopération dont elles ont fait preuve à cette occasion.

55. À la suite des attentats terroristes commis à Alger le 11 décembre 2007, il a fallu procéder d'urgence à plusieurs aménagements pour renforcer la sécurité du bureau de liaison de la Mission à Tindouf. Du fil barbelé à boudin a été installé sur tous les murs d'enceinte et des tonneaux ont été placés sur la route principale conduisant au bureau afin de créer une chicane et un périmètre de sécurité. Les projets en cours comportent la construction d'une issue de secours pour le bureau de liaison, d'un nouveau poste de sécurité et d'un poste de contrôle sur la route principale conduisant au bureau afin de resserrer encore le contrôle de l'accès; ce poste de contrôle sera gardé par le personnel de la MINURSO ou les entrepreneurs travaillant pour son compte.

56. La Mission a également entrepris la rénovation et la sécurisation des logements de son personnel, conformément aux directives en matière de sécurité et de concert avec les autorités locales. Elle a en outre adopté un nouveau plan à sa base logistique en vue de rendre les parcs de stockage du carburant conformes aux normes de sécurité et de protection de l'environnement. Ce plan prévoit l'adoption de mesures de protection, notamment la construction d'un réservoir en béton autour de toutes les citernes de carburant dans la zone de la Mission, en vue de prévenir la pollution causée par le déversement d'hydrocarbures.

57. Outre le renforcement des mesures de sécurité, les installations et infrastructures font également l'objet d'aménagements. La Mission procède au remplacement des structures à parois souples par de nouveaux modules en dur dans les bases d'opérations d'Oum Dreyga et de Smara pour commencer, puis étendra ce projet à d'autres bases. Afin d'assurer que la qualité de l'eau, livrée en vrac dans les bases d'opérations, réponde aux normes d'hygiène, la MINURSO a commencé à installer des stations d'épuration dans quatre bases, dans la base logistique et à son quartier général, travaux qui devraient être achevés d'ici à la fin de 2008. Elle rénove aussi diverses installations d'assainissement et de gestion des déchets en vue de respecter les directives en matière de protection de l'environnement. Les travaux ont été achevés dans quatre bases d'opérations et se poursuivent dans toutes les autres. En outre, on prévoit de remplacer, dans la mesure du possible, les groupes électrogènes au quartier général de la Mission par des transformateurs du réseau électrique local en vue de réduire au maximum la pollution.

58. La MINURSO a adopté un plan de remise en état des pistes d'atterrissage. Les travaux progressent dans deux bases d'opérations (Awsard et Mahbas), à l'ouest du mur de sable, celles-ci constituant les pôles logistiques stratégiques de la Mission. Son personnel se charge de l'exécution de ce projet en utilisant des matériaux locaux et du matériel de location. Trois autres pistes d'atterrissage et six hélistations sont en cours de rénovation.

59. Constamment soucieuse de renforcer les capacités locales et de réaliser des économies, la MINURSO a proposé de convertir huit postes internationaux et quatre postes de Volontaire des Nations Unies en postes nationaux dans le projet de budget pour 2008-2009, où il est également recommandé de créer un groupe des archives, comptant un fonctionnaire recruté sur le plan international et un agent des services généraux recruté sur le plan national. La création de ce groupe permettra de combler une grave lacune administrative dont souffre la Mission depuis sa mise en place en 1991.

## **I. Questions de déontologie et de discipline**

60. Dans sa résolution 1783 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer à prendre les mesures requises pour garantir que la politique de tolérance zéro, instituée par l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les violences sexuelles, soit pleinement respectée par la MINURSO. Au cours des six mois écoulés, un cas d'exploitation sexuelle et d'inconduite grave présumés a été signalé, et des mesures ont été prises conformément aux règlements. Un programme obligatoire de formation générale aux normes de conduite que doivent respecter tous les membres du personnel de la Mission, y compris dans le domaine de la prévention de l'exploitation, des violences et du harcèlement sexuels, a été mené à bien en décembre 2007 sous la conduite du Service de déontologie et de discipline. Le programme d'accueil des nouvelles recrues a également été modifié pour appeler leur attention sur la politique de tolérance zéro appliquée par la Mission concernant l'exploitation et les violences sexuelles. Tous les membres du personnel de la MINURSO ont été informés de la nouvelle politique de tolérance zéro à l'égard de tout type de conduite prohibée sur le lieu de travail, telle qu'elle est énoncée dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2008/5. Dans le cadre de la stratégie visant à prévenir les écarts de conduite graves, le Comité des loisirs offrait, avec le concours de la MINURSO, de nombreuses activités de détente et de loisirs.

61. Au cours de la période examinée, le Front POLISARIO et des universitaires européens travaillant au Sahara occidental ont porté à l'attention des responsables de la MINURSO des informations faisant état d'actes de vandalisme qui auraient été commis contre des œuvres d'art rupestre préhistoriques par des observateurs militaires de la Mission dans le territoire. Il a été confirmé que des sites d'intérêt archéologique et culturel près de Tifariti et d'Agwanit, situés à l'est du mur de sable, avaient été endommagés. La MINURSO a immédiatement pris des mesures pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent. Une enquête préliminaire a déjà été ouverte pour identifier les coupables, et une commission d'enquête a été constituée pour examiner plus avant cette affaire. Mon Représentant spécial s'est rendu sur les lieux au cours de la période considérée et a pris une série de mesures pour faire en sorte qu'il soit expressément signifié à toutes les nouvelles recrues et au personnel en poste que de tels actes ne sont pas tolérés dans le cadre des programmes d'accueil révisés et de séances obligatoires de sensibilisation à la valeur du patrimoine culturel. La MINURSO a également demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de l'aider à trouver des experts qu'elle pourrait engager pour déterminer l'ampleur des travaux à entreprendre en vue de restaurer et préserver ces œuvres d'art rupestre. À l'instar de mon Représentant spécial, je regrette vivement que les actes d'un petit groupe de personnes aient causé de tels dégâts.

## **V. Union africaine**

62. La délégation d'observation de l'Union africaine auprès de la MINURSO, dirigée par son plus haut représentant, M. Yilma Tadesse (Éthiopie), a continué d'appuyer la Mission et de collaborer avec elle pendant la période considérée. Je tiens à remercier de nouveau l'Union africaine de son concours.

## VI. Aspects financiers

63. Dans sa résolution 61/290 du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 44,3 millions de dollars pour assurer le fonctionnement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008. Par conséquent, dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité approuverait la recommandation tendant à proroger le mandat de la Mission que j'ai formulée au paragraphe 72 du présent rapport, le coût du fonctionnement de la Mission pendant la période de prorogation sera couvert dans la limite des ressources approuvées par l'Assemblée.

64. Au 31 décembre 2007, les contributions au compte spécial de la MINURSO qui n'avaient pas été acquittées représentaient un montant de 63,1 millions de dollars. Compte tenu du non-versement de ces contributions, l'Organisation n'a pas été en mesure de rembourser les gouvernements qui fournissent des contingents depuis avril 2002.

65. Le montant des contributions au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix qui n'avaient pas été acquittées au 31 décembre 2007 s'élevait à 2 milliards 720 millions de dollars.

## VII. Observations et recommandations

66. Je me félicite de l'engagement pris par les parties de poursuivre le processus de négociations, comme elles l'ont indiqué dans le communiqué final publié à l'issue du quatrième cycle de pourparlers tenu du 16 au 18 mars à Manhasset, dans l'État de New York. Toutefois, je pense, tout comme mon Envoyé personnel, que l'élan ainsi donné ne pourra être maintenu que si les deux parties s'efforcent de trouver un moyen de sortir de l'impasse politique actuelle en faisant preuve de réalisme et d'un esprit de compromis. J'estime – et c'est, je crois, l'avis de la communauté internationale – que le renforcement du statu quo n'est pas acceptable et ne saurait constituer l'issue des négociations en cours.

67. Compte tenu du quatrième cycle de pourparlers tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de l'évaluation de la situation par mon Envoyé personnel, je recommande au Conseil de sécurité de demander de nouveau aux parties, le Maroc et le Front POLISARIO, d'engager une phase de négociations plus intenses et portant davantage sur les questions de fond. Je recommande aussi que, ce faisant, le Conseil engage les parties à négocier sans aucune condition préalable. Mon Envoyé personnel s'est déclaré disposé à présenter aux parties et au Conseil de sécurité un exposé sur la voie à suivre.

68. Je prends note avec satisfaction des progrès accomplis dans les opérations de déminage et de destruction des restes explosifs de guerre au Sahara occidental. Je félicite les deux parties de leurs efforts et de leur coopération avec la MINURSO à cette fin, et je les engage à continuer de s'employer à débarrasser le territoire de ces armes dangereuses. Comme je l'ai déjà indiqué (S/2007/619, par. 64), ces activités contribuent pour beaucoup au bien-être de tous les Sahraouis et à la sécurité du personnel de la Mission. Par ailleurs, je trouve encourageant que la MINURSO ait pu renforcer ses fonctions de coordination de l'information et améliorer la fiabilité des données concernant les zones considérées dangereuses dans l'ensemble du territoire. Ces activités de déminage offrent l'occasion de renforcer la coopération et la confiance entre les parties que j'encourage à collaborer avec la Mission en vue de

mettre en place des mécanismes de communication et d'échange d'informations plus directs qui faciliteraient leurs activités de déminage et le règlement d'autres questions d'intérêt mutuel.

69. Je suis heureux de constater qu'au cours de la période considérée, on a signalé moins de cas de restrictions par les parties de la liberté de circulation des observateurs militaires de la MINURSO. Néanmoins, je crains toujours que des restrictions ne continuent d'entraver les déplacements de ceux qui souhaitent avoir accès aux unités, quartiers généraux et places fortes des parties à des fins de vérification. Il incombe aux parties de veiller à ce que leurs forces militaires ne commettent pas de violation, et je les encourage à se conformer plus strictement aux dispositions énoncées dans les accords militaires et à offrir leur entière coopération à la MINURSO afin de maintenir le cessez-le-feu et d'assurer le respect des principes de base régissant les opérations de maintien de la paix.

70. Je demeure préoccupé par la situation humanitaire des réfugiés sahraouis. Dans ce contexte, je suis heureux que les échanges de visites familiales entre le territoire et les camps de réfugiés dans la région de Tindouf se soient poursuivis sans interruption au cours de la période considérée. Je suis en outre particulièrement heureux que le Maroc et le Front POLISARIO aient, lors des pourparlers tenus à Manhasset du 16 au 18 mars, accepté d'envisager la mise en place d'un programme de visites familiales par voie terrestre, qui viendrait compléter l'actuel système de transport par voie aérienne. Cette formule permettrait d'accroître sensiblement le nombre de bénéficiaires qui pourraient rendre visite aux membres de leur famille dont ils sont séparés depuis si longtemps. Je regrette toutefois que le séminaire qui devait avoir lieu à Madère (Portugal) ait été annulé, et j'engage les parties à continuer d'examiner les moyens d'élargir le programme de mesures de confiance. À cet égard, je me félicite de l'excellente coopération qui a permis d'accroître le nombre de bénéficiaires inscrits pour participer aux visites familiales. Étant donné que le programme de mesures de confiance est le domaine où des progrès tangibles ont été accomplis récemment par les parties, qu'il peut contribuer à renforcer la confiance et aider à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent d'autres questions et qu'il influe directement sur la qualité de la vie des Sahraouis sur le plan humain, j'invite la communauté internationale à manifester son soutien en faveur de la poursuite de ce programme. Je crains fort que cette initiative humanitaire, qui revêt une importance inestimable, ne soit compromise si elle ne bénéficie pas de ressources financières supplémentaires; j'engage donc vivement la communauté des donateurs à verser des contributions généreuses à ce programme.

71. Je tiens à renouveler l'appel que j'ai lancé aux parties (voir S/2007/202, par. 52, et S/2007/619, par. 67) afin qu'elles poursuivent un dialogue continu et constructif avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue d'assurer le respect des droits de l'homme du peuple du Sahara occidental. Je tiens aussi à rappeler que, bien que la MINURSO n'ait ni le mandat ni les ressources pour s'occuper de cette question, l'Organisation des Nations Unies demeure résolue à faire respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme.

72. Étant donné la situation actuelle sur le terrain, et compte tenu des efforts que mon Envoyé personnel ne cesse de déployer, j'estime que la présence de la MINURSO demeure indispensable pour maintenir le cessez-le-feu au Sahara occidental. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 octobre 2008.



73. En conclusion, je tiens à exprimer mes remerciements à mon Envoyé personnel, M. Peter van Walsum, pour ses efforts inlassables dans la recherche d'une solution à la question du Sahara occidental. Je tiens aussi à remercier mon Représentant spécial, M. Julian Harston et le commandant de la force, le général de division Jingmin Zhao (Chine), ainsi que les membres – hommes et femmes – de la MINURSO pour le travail qu'ils accomplissent, dans des conditions difficiles, en vue de mener à bien le mandat confié à la Mission.

## Annexe I

[Original : anglais et français]

### **Communiqué de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (accepté par les parties)**

**Réunion de Manhasset (Greentree Estate)**

**18 mars 2008**

Des représentants du Maroc et du Front POLISARIO se sont réunis sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies au Greentree Estate à Manhasset (État de New York) du 16 au 18 mars 2008 conformément aux résolutions 1754 (2007) du 30 avril 2007 et 1783 (2007) du 31 octobre 2007 du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental. À l'instar des cycles antérieurs de pourparlers, des représentants des pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, étaient également présents aux séances d'ouverture et de clôture et ont été consultés séparément pendant les pourparlers.

Les discussions se sont concentrées sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Les parties ont également discuté de sujets thématiques tels que l'administration, la justice et les ressources. Parmi les différentes propositions que j'ai présentées afin d'élargir les mesures de confiance, les parties sont convenues d'explorer l'instauration de visites familiales par voie terrestre qui viendraient s'ajouter au programme existant par voie aérienne.

À l'issue de ce quatrième cycle de pourparlers, les parties ont réitéré leur engagement de poursuivre les négociations à Manhasset à une date à déterminer d'un commun accord.

## Annexe II

**Mission des Nations Unies pour l'organisation  
d'un référendum au Sahara occidental :  
contributions au 1<sup>er</sup> avril 2008**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires<sup>a</sup></i>	<i>Contingents<sup>a</sup></i>	<i>Police civile<sup>b</sup></i>	<b>Total</b>
Argentine	4	0	0	4
Autriche	2	0	0	2
Bangladesh	8	0	0	8
Brésil	6	0	0	6
Chine	11	0	0	11
Croatie	8	0	0	8
Djibouti	2	0	0	2
Égypte	24	0	3	27
El Salvador	7	0	3	10
Fédération de Russie	17	0	0	17
France	13	0	0	13
Ghana	15	0	0	15
Grèce	1	0	0	1
Guinée	2	0	0	2
Honduras	12	0	0	12
Hongrie	7	0	0	7
Irlande	3	0	0	3
Italie	5	0	0	5
Kenya	2	0	0	2
Malaisie	11	20	0	31
Mongolie	3	0	0	3
Nigéria	8	0	0	8
Pakistan	8	0	0	8
Pologne	1	0	0	1
Sri Lanka	2	0	0	2
Uruguay	8	0	0	8
Yémen	6	0	0	6
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>222</b>

<sup>a</sup> L'effectif militaire autorisé est de 231 personnes, y compris le commandant de la Force.

<sup>b</sup> L'effectif autorisé de la police civile est de six personnes.

Carte

